



Obligation de proposition de vente au sein de la famille

Par ryo1608, le 03/12/2011 à 23:04

Bonjour,
ma tante souhaiterait vendre sa maison enclavée qui bénéficie de droit de passage et de servitudes.
est-elle dans l'obligation de me proposer à la vente sa maison ou peut-elle réaliser la vente sans me prévenir ?

Votre tante fait ce qu'elle veut, vous n'êtes nullement concerné par la vente de cette maison.[/citation]

LE droit de passage et les servitudes sont-elles, dans le cas d'un achat par un tiers, négociées (actuellement, elles ne sont pas à jour) ?
avec mes remerciements

***Non mais ! On vient marcher dans mes platebandes !?!
Ek. L.***